



BULLETIN OFFICIEL

PUBLICATION QUOTIDIENNE

N° 6 537

Lundi 06 Mars 2017

<http://www.bvmt.com.tn>

TUNINDEX : 5 580.79

(Indice pondéré par les capitalisations flottantes
Base 1 000 le 31/12/1997)

VARIATION DU JOUR : -0,19%

VARIATION SUR L'ANNEE : +1,68%

TUNINDEX20 : 2 395.13

(Base 1 000 le 31/12/2006)

VARIATION DU JOUR : -0,25%

VARIATION SUR L'ANNEE : +3,14%

LES INDICES SECTORIELS * (BASE 1 000 LE 31/12/2005)

CODE ICB	INDICES	INDICE DU JOUR	VARIATION DU JOUR	VARIATION SUR L'ANNEE
8000	INDICE DES SOCIETES FINANCIERES	3 876,21	-0,15%	1,26%
8300	INDICE DES BANQUES	3 566,99	-0,19%	1,48%
8500	INDICE DES ASSURANCES	9 618,00	1,55%	6,08%
8700	INDICE DES SERVICES FINANCIERS	5 093,66	-0,76%	-4,04%
5000	INDICE DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS	3 133,87	-0,39%	-3,76%
5300	INDICE DE DISTRIBUTION	4 943,61	-0,41%	-3,66%
3000	INDICE DES BIENS DE CONSOMMATION	5 102,84	-0,37%	3,39%
3300	INDICE DE L'AUTOMOBILE ET ÉQUIPEMENTIERS	1 615,28	0,20%	3,03%
3500	INDICE AGRO-ALIMENTAIRE ET BOISSONS	6 022,90	-0,38%	4,95%
3700	INDICE PRODUITS MENAGERS ET DE SOIN PERSONNEL	2 138,18	-0,48%	-4,08%
2000	INDICE DES INDUSTRIES	1 365,32	0,29%	7,95%
2300	INDICE DE BATIMENT ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION	831,66	0,47%	7,02%
1000	INDICE MATERIAUX DE BASE	1 747,45	0,17%	-3,76%

COTATION ÉLECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHÉ PRINCIPAL DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 11 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
1	2	0,400	21-06-2016	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	8,900	9,000	8,800	9,000	8,800	S	
2	1	0,650	06-05-2016	SFBT - Société de Fabrication des Boissons de Tunisie	20,150	20,450	20,000	20,450	20,000		
3	1	0,050	17-07-2009	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	0,570	0,570	0,570	0,580	0,560		
4	5	1,500	20-07-2016	Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	28,190	28,190	28,160	28,400	28,150		
5	10	4,000	15-06-2016	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	91,810	92,400	91,040	92,400	91,040		
6	5	0,400	06-09-2013	BH - Banque de l'Habitat	19,200	19,000	18,900	19,000	18,750		
7	5	1,000	21-06-2016	TL - Tunisie Leasing	16,500	16,500	16,010	16,500	16,010		
8	1	0,300	03-06-2016	BT - Banque de Tunisie	8,100	8,110	8,100	8,140	8,100		
9	5	0,450	28-06-2010	STB - Société Tunisienne de Banque	3,740	3,770	3,790	3,790	3,640		
10	5	0,400	06-08-2013	BNA - Banque Nationale Agricole	8,870	8,880	8,840	8,880	8,670		
11	5	1,100	29-06-2016	AMEN BANK	22,500	22,790	22,500	22,790	22,500		
12	1	0,230	26-05-2016	ATB - Arab Tunisian Bank	4,480	4,480	4,470	4,500	4,460		
13	5	0,550	01-07-2016	UIB - Union Internationale de Banques	19,000	18,990	19,000	19,000	18,500		
14	5	1,500	15-07-2016	SIMPAR - Société Immobilière et de Participation	39,520	39,000	40,510	40,510	39,000		
15	5	0,850	26-05-2016	CIL - Compagnie Internationale de leasing	15,800						
16	1	0,220	20-06-2016	ATL - Arab Tunisian Lease	2,930	2,910	2,910	2,930	2,900		
17	1	0,230	01-07-2016	PGH - Poulina Group Holding	7,280	7,300	7,200	7,340	7,200		
18	10	9,200	01-06-2016	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	135,000	139,000	139,000	139,000	138,500		
19	1	0,450	18-07-2016	SMG - Société Magasin Général S.A.	23,050	23,500	23,000	23,500	23,000		
20	5	0,200	29-07-2013	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	3,220	3,220	3,280	3,280	3,150		
21	1	0,210	15-07-2016	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	4,450	4,440	4,440	4,440	4,400		
22	1	0,100	15-08-2016	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	1,930	1,940	1,900	1,940	1,890		
23	1	0,120	15-07-2016	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Électriques	2,350	2,360	2,320	2,360	2,320		
24	10	1,400	15-06-2016	TJL - Attijari Leasing	20,000	20,010	20,000	20,010	20,000		
25	5	0,500	15-07-2010	ELECTROSTAR	2,690	2,690	2,760	2,760	2,690		
26	5	0,600	01-07-2016	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	8,050	8,200	8,200	8,200	8,200		
27	5	0,250	13-06-2016	MODERN LEASING	3,900	3,820	3,960	3,960	3,820		
28	1	0,050	23-09-2015	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	1,300	1,320	1,320	1,320	1,290		
29	1	0,045	15-07-2015	GIF FILTER SA - Société Générale Industrielle de Filtration	1,770	1,750	1,740	1,760	1,700		
30	1	0,300	15-06-2015	ASSAD - Société l'Accumulateur Tunisien Assad	6,400	6,320	6,440	6,440	6,300		
31	1	0,100	04-08-2016	SITS - Société Immobilière Tuniso-Séoudienne	2,040						
32	5	0,650	31-07-2015	WIFACK INTERNATIONAL BANK	7,270						
33	1	0,240	30-06-2016	Société ESSOUKNA	3,740	3,640	3,750	3,750	3,640		
34	1	0,240	18-10-2016	ADWYA - Société Adwya	5,900	5,900	5,780	5,900	5,780		
35	1	0,200	26-07-2016	TPR - Société Tunisie Profiles Aluminium	2,920	2,920	2,920	2,930	2,920		
36	1	0,050	10-09-2012	SOPAT- Société de Production Agricole Teboulba	1,180	1,200	1,210	1,210	1,200		
37	1	0,570	11-07-2016	ARTES - Automobile Réseau Tunisien et Services	8,520	8,590	8,580	8,600	8,550		
38	5	0,410	24-06-2016	HANNIBAL LEASE	8,990						
39	1	0,100	16-07-2012	Société Les Ciments de Bizerte	2,640	2,600	2,630	2,640	2,600		
40	5	0,500	11-07-2016	TUNIS RE - Société Tunisienne de Réassurance	8,350	8,350	8,350	8,350	8,330		
41	1	0,650	27-06-2016	ENNAKL Automobiles	14,460	14,650	14,400	14,650	14,400		
42	1	0,300	18-07-2014	Telnet Holding	3,310	3,250	3,300	3,320	3,250		
43	1	0,225	17-06-2016	OTH - One Tech Holding	9,590	9,590	9,580	9,590	9,450		
44	1	0,920	11-07-2016	CITY CARS	15,880	15,900	15,880	15,900	15,880		
45	1	1,400	15-05-2016	EURO-CYCLES	36,380	35,500	36,200	36,500	35,500		
46	1	0,210	15-06-2016	CELLCOM	5,410	5,570	5,570	5,570	5,570		
47	1	0,285	28-06-2016	SAH - Société d'Articles Hygiéniques	12,890	12,880	12,780	12,880	12,770		
48	2	0,200	12-07-2016	MPBS - Manufacture de Panneaux Bois du Sud	3,170	3,200	3,140	3,200	3,130		
49	1,090	0,200	01-07-2016	SOTIPAPIER - Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton	3,830	3,800	3,820	3,820	3,800		
50	10	0,450	30-06-2016	Société Délice Holding	16,300	16,350	16,510	16,650	16,350		
51	1	0,065	22-07-2016	UADH - Universal Auto Distributors Holding SA.	4,380	4,290	4,290	4,290	4,200		
52	1	0,310	28-06-2016	UNIMED - Unité de Fabrication de Médicaments	9,800	9,750	9,800	9,900	9,750		

H : Réservation à la Hausse

B : Réservation à la Baisse

S : Suspendue

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 12 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
53	20	1,800	04-09-2014	BTE - Banque de Tunisie et des Émirats (ADP)	16,500	16,500	16,500		
54	1	0,550	08-04-2016	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	8,660	8,660	8,660		
55	25	5,000	20-06-2016	Air Liquide Tunisie	120,000	120,000	120,000		
56	5	1,100	27-06-2016	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	26,000				
57	10	2,000	03-05-2016	Placements de Tunisie - SICAF	39,000				
58	5	2,000	15-05-2016	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	37,620				
59	10	0,800	18-08-2016	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	20,600	21,210	21,210		
60	4	0,300	01-07-1998	ELBENE Industrie	3,290				
61	10	5,000	10-08-2015	ALKIMIA - Société Chimique	43,500				
62	1	0,500	20-06-2016	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Invest. à Capital Risque	8,900				
63	5	1,000	23-05-2016	SALIM - Société d'Assurances SALIM	32,860				
64	5	0,200	10-09-2015	STEQ - Société Tunisienne d'Équipement	5,640	5,740	5,740		
65	5	0,200	18-07-2011	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	8,350				
66	1	0,100	01-07-2016	BEST LEASE	1,750				

H : Réservation à la Hausse

B : Réservation à la Baisse

S : Suspendue

* Ne sont publiés que les indices sectoriels composés d'un minimum de 4 valeurs et dont la capitalisation représente plus de 2% de l'indice TUNINDEX. Pour plus d'informations consulter notre rubrique sur le site web « Infos marché / les indices ».

N°	Groupe 21 - Continu			DERNIERE	ÉCHEANCE	COURS DE	OUVERTURE	CLOTURE	INTERETS	RESERVATION	
	VALEURS			ÉCHEANCE	PRECEDENTE	REFERENCE EN %	EN %	EN %	COURUS *	INDICATEUR	SEUIL EN %
182	U I B	EO UIB 2009 - 1A 10ans AP à 5,25% j. 17/07	UB91A	17-07-2019	17-07-2016	100,000					
183		EO UIB 2009 – 1B 15ans AP à 5,5% j. 17/07	UB91B	17-07-2024	17-07-2016	100,000					
184		EO UIB 2009 – 1C 20ans AP à 5,85% j. 17/07	UB91C	17-07-2029	17-07-2016	100,000					
185		EO UIB 2011/1 - Variable Catégorie A 10ans AP à TMM+1% j. 26/08	U111A	26-08-2021	26-08-2016	100,000					
186		EO UIB 2011/1 - Fixe Catégorie B 20ans AP à 6,3% j. 26/08	U111B	26-08-2031	26-08-2016	100,000					
187		EO UIB 2011 - 7ans AP à 5,90% j. 30/01	UB112	30-01-2019	30-01-2017	100,000					
188		EO UIB 2012/1 - Fixe Catégorie A 7ans AP à 6,3% j. 10/01	UB21A	10-01-2020	10-01-2017	100,000					
189		EO UIB 2012/1 - Fixe Catégorie B 10ans AP à 6,4% j. 10/01	UB21B	10-01-2023	10-01-2017	100,000					
190		EO UIB 2012/1 - Fixe Catégorie C 20ans AP à 6,7% j. 10/01	UB21C	10-01-2033	10-01-2017	100,000					
191		EO UIB Subordonné 2015 - Fixe Catégorie A Sans AP à 7,40% j. 18/06	US5AF	18-06-2020	18-06-2016	100,000					
192	C I L	EO UIB Subordonné 2015 - Variable Catégorie A 5ans AP à TMM+1,95% j. 18/06	US5AV	18-06-2022	18-06-2016	100,000					
193		EO UIB Subordonné 2015 - Fixe Catégorie B 7ans AP à 7,50% 2 ans de franchise j. 18/06	US5BF	18-06-2022	18-06-2016	100,000					
194		EO Subordonné CIL Fixe 10ans AP à 7,25% 5 ans de franchise j. 15/01	CL8SF	15-01-2019	15-01-2017	100,000					
195		EO Subordonné CIL Variable 10ans AP à TMM+1,5% 5 ans de franchise j. 15/01	CL8SV	15-01-2019	15-01-2017	100,000					
196		EO CIL 2012 / 1 Fixe 5ans AP à 6,0% j. 30/03	CL121	30-03-2017	30-03-2016	100,000					
197		EO CIL 2012 / 2 Fixe 5ans AP à 6,5% j. 22/02	CL12F	22-02-2018	22-02-2017	100,000					
198		EO CIL 2012 / 2 Variable 5ans AP à TMM+1,75% j. 22/02	CL12V	22-02-2018	22-02-2017	100,000					
199		EO CIL 2013 / 1 Catégorie A 5ans AP à 7,0% j. 06/12	CL13A	06-12-2018	06-12-2016	100,000					
200		EO CIL 2013 / 1 Catégorie B 7ans AP à 7,25% 2 ans de franchise j. 06/12	CL13B	06-12-2020	06-12-2016	100,000					
201		EO CIL 2014 / 1 Fixe 5ans AP à 7,2% j. 15/07	CL41F	15-07-2019	15-07-2016	100,000					
202	BTK	EO CIL 2014 / 1 Variable 5ans AP à TMM+ 1,9% j. 15/07	CL41V	15-07-2019	15-07-2016	100,000					
203		EO CIL 2014 / 2 5ans AP à 7,60% j. 30/01	CL42	30-01-2020	30-01-2017	100,000					
204		EO CIL 2015 / 1 Fixe 5ans AP à 7,65% j. 15/06	CL51F	15-06-2020	15-06-2016	100,000					
205		EO CIL 2015 / 1 Variable 5ans AP à TMM+ 2,00% j. 15/06	CL51V	15-06-2020	15-06-2016	100,000					
206		EO CIL 2015 / 2 Fixe 5ans AP à 7,65% j. 30/10	CL52F	30-10-2020	30-10-2016	100,440					
207		EO CIL 2015 / 2 Variable 5ans AP à TMM+ 2,00% j. 30/10	CL52V	30-10-2020	30-10-2016	100,000					
208		EO CIL 2016 / 1 Fixe 5ans AP à 7,5% j. 16/05	CL61F	16-05-2021		100,000					
209		EO BTK 2009 Catégorie B 10ans AP à TMM+0,70% j. 26/02	BTk9B	26-02-2020	26-02-2017	100,000					
210		EO BTK 2009 Catégorie C 15ans AP à TMM+0,80% j. 26/02	BTk9C	26-02-2025	26-02-2017	100,000					
211		EO BTK 2009 Catégorie D 20ans AP à 5,85% j. 26/02	BTk9D	26-02-2030	26-02-2017	100,000					
212	ATL	EO BTK 2012/1 Fixe 7ans AP à 6.30% j. 15/11	BTk2F	15-11-2019	15-11-2016	99,800					
213		EO BTK 2012/1 Variable 7ans AP à TMM+1,75%j. 15/11	BTk2V	15-11-2017	15-11-2016	100,000					
214		EO BTK Subordonné 2014/1 Fixe Catégorie A 5ans AP à 7,35% j. 15/12	BS4AF	15-12-2019	15-12-2016	100,000					
215		EO BTK Subordonné 2014/1 Variable Catégorie A 5ans AP à TMM+ 1,9% j. 15/12	BS4AV	15-12-2019	15-12-2016	100,000					
216		EO BTK Subordonné 2014/1 Fixe Catégorie B 7ans AP à 7,35% 2 ans de franchise j. 15/12	BS4BF	15-12-2021	15-12-2016	100,000					
217		EO ATL 2008 Subordonné Fixe 10ans AP à 7% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL8F	22-08-2018	22-08-2016	99,870					
218		EO ATL 2008 Subordonné Variable 10ans AP à TMM+ 1,5% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL8V	22-08-2018	22-08-2016	100,000					
219		EO ATL 2010-2 Fixe 7ans AP à 5,5% 2 ans de franchise j. 30/12	AT02F	30-12-2017	30-12-2016	100,000					
220		EO ATL 2010-2 Variable 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 30/12	AT02V	30-12-2017	30-12-2016	100,000					
221		EO ATL 2011 7ans AP à 6,25% 2 ans de franchise j. 13/02	ATL11	13-02-2019	13-02-2017	100,000					
222		EO ATL 2012-1 Fixe 5ans AP à 6,15% j. 31/05	ATL21	31-05-2017	31-05-2015	100,000					
223		EO ATL 2013-1 Fixe 7ans AP à 6,8% 2 ans de franchise j. 22/04	AT31F	22-04-2020	22-04-2016	99,190					
224		EO ATL 2013-1 Variable 7ans AP à TMM+1,90% 2 ans de franchise j. 22/04	AT31V	22-04-2020	22-04-2016	100,000					
225		EO ATL 2013-2 Fixe 7ans AP à 7,2% 2 ans de franchise j. 15/11	AT32F	15-11-2020	15-11-2016	100,000					
226		EO ATL 2013-2 Variable 7ans AP à TMM+1,90% 2 ans de franchise j. 15/11	AT32V	15-11-2020	15-11-2016	100,000					
227		EO ATL 2014-1 5ans AP à 7,3% j. 17/03	ATL41	17-03-2019	17-03-2016	100,000					
228		EO ATL 2014/2 Catégorie B Variable 5ans AP TMM+1,9% j. 19/05	AL42A	19-05-2019	19-05-2016	100,000					
229		EO ATL 2014/2 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,20% j. 19/05	AL42B	19-05-2019	19-05-2016	100,000					
230		EO ATL 2014/2 Catégorie C Fixe 7ans AP à 7,35% 2 ans de franchise j. 19/05	AL42C	19-05-2021	19-05-2016	100,000					
231		EO ATL 2014/3 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,60% j. 09/02	AT43A	09-02-2020	09-02-2017	100,000					
232		EO ATL 2014/3 Catégorie C Fixe 7ans AP à 7,80% 2 ans de franchise j. 09/02	AT43C	09-02-2022	09-02-2017	100,000					
233		EO ATL 2015-1 Catégorie A 5ans AP à 7,65% j. 13/07	AT51A	13-07-2020	13-07-2016	100,000					
234		EO ATL 2015-1 Catégorie B 5ans AP à TMM +2,30% j. 13/07	AT51B	13-07-2020	13-07-2016	100,000					
235		EO ATL 2015-1 Catégorie C 7ans AP à 7,85% 2 ans de franchise j. 13/07	AT51C	13-07-2022	13-07-2016	100,000					
236		EO ATL 2015/2 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,50% j. 25/02	AL52A	25-02-2021	25-02-2017	100,000					
237		EO ATL 2015/2 Catégorie B Variable 5ans AP TMM+2,35 j. 25/02	AL52B	25-02-2021	25-02-2017	100,000					
248		EO ATL 2015/2 Catégorie C Fixe 7ans AP à 7,75% 2 ans de franchise j. 25/02	AL52C	25-02-2023	25-02-2017	100,000					
239		EO ATL 2016/1 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,50% j. 27/06	AL61A	27-06-2021		100,000					
240		EO ATL 2016/1 Catégorie C Fixe 7ans AP à 7,75% 2 ans de franchise j. 27/06	AL61C	27-06-2023		100,000					
241		MEUBLATEX	EO Meublalex 20015 Fixe Tr A 7ans AP à 7,85% 2 ans de franchise j. 30/06	MX15A	30-06-2023		100,000				
242	EO Meublalex 20015 Fixe Tr B 7ans AP à 7,85% 2 ans de franchise j. 30/06		MX15B	30-06-2023		100,000					
243	EO Meublalex 20015 Fixe Tr C 7ans AP à 7,85% 2 ans de franchise j. 30/06		MX15C	30-06-2023		100,000					
244	EO Meublalex 20015 Fixe Tr D 7ans AP à 7,85% 2 ans de franchise j. 30/06		MX15D	30-06-2023		100,000					
245	ATTIJARI LEASING	EO ATTIJARI LEASING 2012/1 5ans AP à 6,25% j. 31/05	JL21B	31-05-2017	31-05-2016	100,000					

LUNDI 06 MARS 2017

COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					Indicateur	Seuil
316				MONOPRIX (da. 1 / 7. cp. 7. 11/06/1996 - MNPDA)	3,310	7,010	7,010	B	
317				MONOPRIX (da. 1/2. 10/06/2011 – MNP11)	7,620				
318				MONOPRIX (da. 1/5. 04/06/2012 – MNP12)	2,470				
319				MONOPRIX (da. 1/5. 16/06/2015 – MNP15)	1,860				
320				SFBT (da. 1 / 6. 01/06/1999 - SFB99)	24,680				
321				SFBT (da. 1 / 7. 01/06/2000 - SFB00)	17,830				
322				SFBT (da. 1 / 2. 27/04/2001 - SFBT1)	42,450				
323				SFBT (da. 1 / 2. 11/04/2002 - SFB02)	28,300				
324				SFBT (da. 1 / 12. 23/05/2006 - SFB06)	4,190				
325				SFBT (da. 1 / 13. 14/05/2007 - SFB07)	3,880				
326				SFBT (da. 5 / 56. 12/05/2010 - SFB10)	4,010				
327				SFBT (da. 5 / 61. 30/03/2011 - SFB11)	3,300				
328				SFBT (da. 10/66. 03/07/2012 - SFB12)	5,300				
329				SFBT (da. 1/19. 28/05/2013 - SFB13)	1,650				
330				SFBT (da. 1/8 20/05/2014- SFB14)	3,800				
331				SFBT (da. 1/6 12/05/2015- SFB15)	4,150				
332				SFBT (da. 1/7 04/05/2016- SFB16)	2,970				
333				TUNISAIR (da. 23/30. cp. 1. 15/07/1996 - TAIDA)	1,070				
334				TUNISAIR (da. 1/10. cp 4. 01/09/1997 - TAI04)	0,130				
335				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/1999 - TAI99)	0,120				
336				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/2000 - TAI00)	0,100				
337				TUNISAIR (da. 1/10. 02/07/2001 - TAI01)	0,100				
338				TUNISAIR (da. 1/22. 31/08/2006 - TAI06)	0,050				
339				TUNISAIR (da. 1/5. 01/09/2008 – TAI08)	0,130				
340				TUNISAIR (da. 1/11. 17/07/2009 - TAI09)	0,050				
341				SPDIT (da. 1/24 03/05/2012 – SPD12)	0,410				
342				AMS (da. 1/10. 01/07/1998 - AMSDA)	0,260				
343				AMS (da. 1/40. 01/07/1999 - AMS99)	0,080				
344				AMS (da. 1/50. 16/07/2001 - AMS01)	0,050				
345				AMS (da. 1/51. 15/07/2002 - AMS02)	0,050				
346				AMS (da. 1/26. 01/08/2003 - AMS03)	0,090				
347				AMS (da. 1/9. 09/08/2004 - AMS04)	0,230				
348				AMS (da. 1/5. 03/04/2013 – AMS13)	0,360				
349				ATTIJARI BANK (da. 3/50. cp. 36. 01/10/1996 - TJADA)	2,120				
350				ATTIJARI BANK (da. 1/25. cp 39. 01/09/1997 - TJA39)	1,360				
351				BIAT (da. 4/60. cp 32. 16/02/1998 - BIA32)	7,700				
352				BIAT (da. 1/24. cp 36. 31/12/1999 - BIA36)	4,230				
353				BH (da. 1/19. cp. 8. 14/07/1997 - BHDA)	1,640				
354				BH (da. 1/20 cp 12. 15/09/1999 - BH12)	1,560				
355				BH (da. 1/25. cp. 14. 14/02/2000 - BH14)	1,200				
356				BH (da. 1/15. 28/05/2007 - BHDA7)	1,950				
357				BH (da. 1/3. 27/07/2015 - BH15)	6,340				
358				Tunisie Leasing (da. 1/19. cp. 10. 24/07/1996 - TLSDA)	2,610				
359				Tunisie Leasing (da. 1/4. 03/12/2001 – TLD01)	10,430				
260				Tunisie Leasing (da. 1/5. 02/12/2002 – TLS02)	6,950				
261				Tunisie Leasing (da. 1/6. 18/12/2003 – TLS03)	5,050				
262				Tunisie Leasing (da. 1/7. 06/12/2004 – TLS04)	3,650				
363				Tunisie Leasing (da. 1/55. 01/03/2007 - TLS07)	0,510				
364				Tunisie Leasing (da. 1/56. 03/03/2008 - TLS08)	0,500				
365				Tunisie Leasing (da. 1/57. 02/03/2009 - TLS09)	0,490				
366				Tunisie Leasing (da. 1/68. 30/12/2009 - TLS92)	0,480				
367				Tunisie Leasing (da. 1/69. 01/02/2010 – TLS10)	0,240				
368				Tunisie Leasing (da. 3/80. 01/02/2013 – TLS13)	0,850				
369				Tunisie Leasing (da. 3/83. 10/02/2014 – TLS14)	0,780				
370				Tunisie Leasing (da. 2/43. 02/02/2015 – TLS15)	0,880				
371				BT (da. 1/14. cp. 144. 15/07/1996 - BTDA)	2,920				
372				BT (da. 3/10. cp. 149. 15/05/1999 - BT149)	9,630				
373				BT (da. 1/7. cp. 154. 03/12/2001 - BT154)	3,940				
374				BT (da. 1/2 23/05/2006 - BTDA6)	9,380				
375				BT (da. 1/2 10/06/2009 – BTDA9)	4,730				
376				BT (da. 1/3 28/06/2013 – BT13)	2,960				
377				BT (da. 1/5 03/06/2016 – BT16)	1,620				
378				Air Liquide Tunisie (da. 1/4 06/09/1999 - ALQDA)	144,790				
379				Air Liquide Tunisie (da. 1/6 22/06/2001 – ALQ01)	84,150				
380				Air Liquide Tunisie (da. 1/6 16/09/2002 – ALQ02)	71,930				
381				Air Liquide Tunisie (da. 1/8 02/09/2003 – ALQ03)	48,670				
382				Air Liquide Tunisie (da. 1/10 07/09/2004 - ALQ04)	34,040				
383				Air Liquide Tunisie (da. 1/12 06/09/2005 - ALQ05)	25,210				
384				Air Liquide Tunisie (da. 1/12 07/09/2006 - ALQ06)	23,030				
385				Air Liquide Tunisie (da. 1/12 03/09/2007 - ALQ07)	21,640				
386				Air Liquide Tunisie (da. 1/11 03/09/2008 - ALQ08)	22,330				
387				Air Liquide Tunisie (da. 1/12 03/09/2009 - ALQ09)	18,380				
388				Air Liquide Tunisie (da. 1/11 06/09/2010 – ALQ10)	18,970				
389				Air Liquide Tunisie (da. 1/11 05/09/2011 – ALQ11)	17,410				
390				Air Liquide Tunisie (da. 1/15 03/09/2012 – ALQ12)	12,340				
391				Air Liquide Tunisie (da. 1/11 02/09/2013 – ALQ13)	14,130				
392				Air Liquide Tunisie (da. 1/12 15/09/2014 – ALQ14)	11,170				
393				Air Liquide Tunisie (da. 1/25 07/09/2015 – ALQ15)	5,170				
394				Air Liquide Tunisie (da. 1/28 05/09/2016 – ALQ16)	4,290				
395				UBCI (da. 1/6. Cp. 76. 01/09/2000 - UBC00)	13,230				
396				UBCI (da. 3/7 01/07/2004 - UBC04)	23,390				
397				UBCI (da. 1/2 15/07/2010 - UBC10)	18,130				
398				UBCI (da. 8/33 14/10/2013 - UBC13)	6,740				
399				BNA (da. 1/10 04/05/2009 – BNA09)	1,050				
400				AMEN BANK (da. 3/37. cp. 26. 25/12/1995 - AB26)	3,290				
401				AMEN BANK (da. 3/40. cp. 29. 20/10/1997 - AB29)	3,040				
402				AMEN BANK (da. 2/59. cp. 34. 24/01/2000 - AB34)	1,110				
403				AMEN BANK (da. 1/27. cp. 38. 01/08/2001 - ABA38)	1,420				
404				AMEN BANK (da. 1/14. 11/12/2007 - ABDA7)	2,320				
405				AMEN BANK (da. 3/37. 28/12/2009 – ABDA9)	2,460				
406				AMEN BANK (da. 1/10. 11/06/2013 – AB13)	2,650				
407				AMEN BANK (da. 1/24. 01/08/2016 – AB16)	0,950				
408				ATB (da. 1/7. 09/11/2005 - ATBDA)	0,910				
409				ATB (da. 1/10. 15/12/2008 – ATB08)	0,590				
410				ATB (da. 1/16. 16/12/2010 – ATB10)	0,330				
411				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 2. 23/06/1997 - ALKDA)	7,730				
412				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 4. 23/06/1998 - ALK04)	7,030				
413				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 10. 24/06/2003 - ALK03)	6,390				
414				SIMPAR (da. 1/5. cp. 23. 02/07/2001 - SIM01)	16,890				
415				SIMPAR (da. 1/6. 01/07/2008 – SIM08)	12,270				
416				SIMPAR (da. 1/7. 01/07/2010 – SIM10)	8,870				
417				SIMPAR (da. 1/8. 02/07/2012 – SIM12)	6,960				
418				SIMPAR (da. 2/9. 01/07/2014 – SIM14)	9,350				
419				CIL (da. 1/4. 28/05/2007 - CIL07)	9,800				
420				CIL (da. 1/5. 30/12/2008 - CIL08)	6,530				
421				CIL (da. 1/3. 11/06/2010 - CIL10)	8,110				
422				CIL (da. 1/4. 03/06/2011 - CIL11)	4,910				
423				ATL (da. 1/5. 29/08/2008 - ATL08)	0,880				
424				ATL (da. 2/17. 26/11/2012 - ATL12)	0,450				
425				STIP (da. 1/10. cp. 23. 21/07/2003 - STIP3)	0,210				
426				PGH (da. 2/25. 23/06/2011 - PGH11)	0,660				
427				SMG (da. 1 /2. Cp. 4. 20/06/1996 - MGDA4)	11,750				
428				SOTETEL (da. 1/6. 02/07/2001 - SOT01)	1,080				
429				SOTETEL (da. 1/5. 05/07/2002 - SOT02)	1,060				
430				SOTETEL (da. 1/5. 01/07/2003 - SOT03)	0,880				
431				SOTETEL (da. 1/10. 15/07/2004 - SOT04)	0,400				
432				SOTETEL (da. 1/22. 01/09/2006 - SOT06)	0,190				
433				SOTUVER (da. 1/24. 20/07/1999 - STVDA)	0,540				
434				SOTUVER (da. 1/25. 01/07/2000 - STV00)	0,520				
435				SOTUVER (da. 3/34. 02/07/2001 - STV01)	1,080				
436				SOTUVER (da. 3/10. 24/06/2002 - STV02)	2,770				
437				SOTUVER (da. 10/31. 16/07/2012 – STV12)	2,180				
438				SOTUVER (da. 1/7. 18/07/2013 – STV13)	0,810				
439				SOTUVER (da. 3/41. 01/07/2014 – STV14)	0,370				
440				SOTUVER (da. 3/40. 20/07/2015 – STV15)	0,370				
441				SOTUMAG (da. 1/3. 05/07/2010 – MGR10)	0,760				
442				SIAME (da. 5/11. 03/01/2000 - SIADA)	1,670				
443				SIAME (da. 1/10 cp. 4. 19/06/2000 - SIAM4)	0,330				
444				SIAME (da. 1/8 cp. 6. 16/04/2001 - SIAM1)	0,380				
445				SIAME (da. 1/25. 28/072004 - SIA04)	0,110				
446				ATTIJARI LEASING Action Rompue – TJLR	6,720				
447				STEQ (da. 2/5. 08/04/2002 - STQDA)	3,220				
448				ELECTROSTAR (da. 1/6. 01/08/2001 - LSTR1)	0,740				

COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING	COURS DE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
449	1			SOTRAPIL	(da. 1/10. 24/07/2003 - SPIL3)				
450				SOTRAPIL	(da. 1/10. 01/08/2007 - SPIL7)	1,400			
451				SOTRAPIL	(da. 1/25. 30/12/2008 – SPIL8)	1,270			
452				SOTRAPIL	(da. 1/20. 02/07/2012 – SPL12)	0,490			
453				SOTRAPIL	(da. 1/33. 01/07/2013 – SPL13)	0,560			
454				SOTRAPIL	(da. 1/17. 20/06/2014 – SPL14)	0,310			
455				SOTRAPIL	(da. 1/32. 18/06/2015 – SPL15)	0,560			
456				SOTRAPIL	(da. 1/39 01/07/2016 – SPL16)	0,260			
457				MODERN LEASING	(da. 1/4. 25/05/2015 – ML15)	0,210			
458				SOMOCER	(da. 1/7. 01/08/2003 - SOMC3)	1,040			
459				SOMOCER	(da. 1/10. 21/07/2008 – SOMC8)	0,330			
460				SOMOCER	(da. 1/20. 20/07/2009 – SOMC9)	0,210			
461				SOMOCER	(da. 1/10. 26/12/2011 – SOM11)	0,100			
462				SOMOCER	(da. 1/45. 21/12/2012 – SOM12)	0,180			
463				SOMOCER	(da. 2/35. 23/12/2013 – SOM13)	0,030			
464				SOMOCER	(da. 3/37. 25/08/2014 – SOM14)	0,100			
465				SOMOCER	(da. 1/23. 20/10/2015 – SOM15)	0,110			
466				GIF FILTER SA	(da. 1/10. 03/06/2008 – GIF08)	0,050			
467				GIF FILTER SA	(da. 1/11. 16/02/2009 – GIF09)	0,380			
468				GIF FILTER SA	(da. 1/4. 20/07/2011 – GIF11)	0,320			
469				GIF FILTER SA	(da. 1/5. 10/12/2012 – GIF12)	0,680			
470				GIF FILTER SA	(da. 27/1000. 08/07/2013 – GIF13)	0,430			
471				GIF FILTER SA	(da. 4/237. 27/04/2015 – GIF15)	0,060	0,060		0,060
472				GIF FILTER SA	(da. 5/429. 31/07/2015 – GIF52)	0,040			
473				ASSAD	(da. 1/9. 01/07/2005 - ASSDA)	0,020	0,020		0,020
474				ASSAD	(da. 1/4. 15/06/2009 – ASS09)	1,350			
475				ASSAD	(da. 1/10. 02/06/2010 – ASS10)	2,450			
476				ASSAD	(da. 1/22. 20/06/2011 – ASS11)	0,890			
477				ASSAD	(da. 1/23. 01/08/2012 – ASS12)	0,410			
478				SITS	(da. 1/9. 28/03/2007 - SITDA)	0,300			
479				EL WIFACK	(da. 1/2.12/10/2015 –WIF15)	0,280			
480				SOKNA	(da. 1/5. 02/07/2012 – SOK12)	3,640			
481				SOKNA	(da. 2/5. 01/07/2014 – SOK14)	1,290			
482				ADWYA	(da. 1/10. 22/06/2007 - ADWDA)	1,690			
483				ADWYA	(da. 1/5. 09/08/2012 – ADW12)	1,160			
484				ADWYA	(da. 1/5. 04/08/2014 – ADW14)	1,930			
485				ADWYA	(da. 1/12. 31/12/2015 – ADW15)	1,540			
486				ADWYA	(da. 1/8. 07/11/2016 – ADW16)	0,570			
487				TPR	(da. 11/149. 20/06/2008 – TPR08)	0,740			
488				TPR	(da. 1/8. 20/05/2009 – TPR09)	0,450	2,250		2,250
489				TPR	(da. 1/36. 25/05/2010 – TPR10)	0,710			
490				TPR	(da. 5/37. 15/06/2011 – TPR11)	0,160			
491				TPR	(da. 1/21. 25/06/2012 – TPR12)	0,650			
492				TPR	(da. 1/44. 25/06/2013 – TPR13)	0,210			
493				TPR	(da. 1/9. 26/07/2016 – TPR16)	0,080	0,010		0,010
494				SOPAT	(da. 1/20. 01/07/2008 - SOP08)	0,320			
495				SOPAT	(da. 1/10. 14/02/2013 – SOP13)	0,080			
496				SOPAT	NS lib1/4 J. 01102016 SOP57	0,120	0,010		0,010
497				ARTES	(da. 1/4. 23/07/2012 – ART12)	0,430			
498				ARTES	(da. 1/5. 04/03/2013 – ART13)	3,110			
499				Carthage Cement	(da. 1/52. 20/12/2010 – CC10)	1,990			
500				New Body Line	(da. 1/45. 16/12/2013 – NBL13)	0,050	0,010		0,010
501				EURO-CYCLES	(da. 1/2. 01/06/2016 – ECY16)	0,160			
502				SAH	(da. 1/7. 05/08/2014 – SAH14)	18,190			
503				SAH	(da. 1/20. 05/09/2014 – SAH42)	2,520			
504				SAH	(da. 1/5. 23/06/2015 – SAH15)	0,860			
505				SAH	(da. 1/14. 25/01/2017 – SAH17)	2,820			
506	OFFICEPLAST	(da. 1/4. 16/12/2016 – PLS16)	0,920	0,850		0,850			
507	OFFICEPLAST	NS J. 01012017 PLNS7	0,680	0,580		0,580			
508	UNIMED	(da. 76/509. 26/07/2016 – UMD16)	2,650						
			1,460	1,340		1,340			

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

HORS -COTE

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 13 - Fixing	COURS DE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
509	10	0,600	22-09-2008	SITEX - Société Industrielle des Textiles	2,490	8,820	8,820	B	
510	5	0,350	01-07-2005	STS - Société Tunisienne du Sucre	6,250				
511	1	0,300	30-06-2016	AMI - Assurances Multirisques Ittihad	8,580				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

COTATION SUR PANNEAUX

COTE DE LA BOURSE = LIGNES SECONDAIRES

N° COUPON	PARITE	DATE DE NEGOCIATION		VALEURS	CLOTURE PRECEDENTE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS
		DATE	MONTANT						
34	1/6	15-08-94		ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurance					
27	2/18	03-01-94		BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie					
24		15-12-94		BNA - Banque Nationale Agricole					
27		18-12-95							
29	1/29								
15	1/2								
21	1/3								
27	1/3								
33	1/4	01-01-86							
41	1/11	01-10-91							
45	1/20	15-02-94							
49	1/30	02-05-95							
29	3/50	03-08-92		Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie					
33	1/15	20-01-95		BT - Banque de Tunisie					
123	3/5								
132	2/5								
138	1/10	15-07-94		STB - Société Tunisienne de Banque					
141	1/10	29-05-95							
40	2/15	25-03-91							
46	1/24	18-01-93		UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie					
49	1/25	18-07-94							
59	1/10	02-09-91							
63	1/6	01-09-93		Tunisie leasing					
66	1/8	01-09-94							
69	1/10	11-09-95							
4	1/16	11-05-93		Air Liquide Tunisie					
6	1/17	11-04-94							
8	1/18	15-05-95							
40	1/5	01-11-91		BH - Banque de l'Habitat					
5	1/14	01-01-96							

MARCHE HORS - COTE LES ENCHERES

VALEURS	NOMINAL	DERNIERE TRANSACTION		COURS		NOMBRE DE TITRES	INTERMEDIAIRE	VALIDITE DE L'OFFRE	DATE DE NEGOCIATION
		COURS	DATE	PROPOSE	PRATIQUE				

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AVIS D’OUVERTURE DE L’OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE «ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS»

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS» AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE:

La Bourse a donné, en date du 7 décembre 2016, son accord de principe quant à l’admission des actions de la Société Atelier du Meuble Intérieurs au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.
Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de «**Atelier du Meuble Intérieurs**» se fera au marché principal de la cote de la Bourse, au cours de **5,200 dinars** l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

I-PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination sociale : Société Atelier du Meuble Intérieurs
Siège social : Zone Industrielle SIDI DAOUD, La Marsa – 2046 Tunis, Tunisie
Forme juridique : Société anonyme
Législation particulière applicable : La société est éligible aux avantages fiscaux prévus par les articles 7 et 9 du code des incitations aux investissements.
Date de constitution : 1988
Durée : 99 ans à compter du jour de sa constitution
Objet social : La Société a pour objet, directement ou indirectement, en Tunisie ou à l'étranger :

- La Fabrication, montage et assemblage de tous genres de meubles et d’articles de décoration ;
- Importation et exportation de tous produits liés directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ;
- La commercialisation de meubles et de tous objets de décoration et de tous articles similaires ou annexe ;
- La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscriptions ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusions, d'alliances, d'associations en participation ou groupements d'intérêt économique,
- L’exploitation directe ou indirecte de tous fonds acquis, pris à bail ou qui lui sont apportés, rentrant dans le cadre de son activité ou de toutes autres activités connexes,

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la société, favoriser ou développer ses intérêts.

Capital social : Le capital social s’élève à **4 213 360** dinars divisé en **4 213 360** actions de valeur nominale **1** dinar entièrement libérées.

II-PRESENTATION DE L’OFFRE

1- Décisions ayant autorisé l'opération

Sur proposition du Conseil d'Administration du **16/06/2015**, l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **16/06/2015** a décidé d'introduire la société sur le marché principal de la cote de la Bourse. L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour accomplir toutes les procédures et formalités nécessaires à la finalisation de l'introduction de la Société Atelier du Meuble Intérieurs au marché principal et pour fixer les modalités de cette introduction.

2- Actions offertes au public

L'introduction de la société Atelier du Meuble Intérieurs au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché dans le cadre d'une cession de la part de ses actionnaires actuels de **1 521 023** actions d'une valeur nominale de **1** dinar chacune, représentant un pourcentage d'ouverture de **36,1%** du capital social actuel, dont **30,1%** dans le public. L'introduction en Bourse se fera au moyen de :

- Une **Offre à Prix Ferme (OPF)** de **304 205** actions au public, représentant **20,00%** de l'Offre Globale, **23,99%** de l'Offre au public et **7,22%** du capital de la société, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- Un **Placement Global** de **964 017** actions auprès d'institutionnels représentant **63,38%** de l'Offre Globale, **76,01%** de l'Offre au Public et **22,88%** du capital social de la société centralisé auprès de l'intermédiaire en Bourse, Mena Capital Partners.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à prix Ferme.

Les donneurs d’ordre dans le cadre de ce placement s’engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l’issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché des blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

Les donneurs d’ordre dans le cadre du placement global n’auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l’OPF et du placement privé et inversement. Toutefois, les actions non acquises dans le cadre du Placement Global pourraient être affectées à l’OPF et inversement.

Par ailleurs, au cours de la période de l'Offre au Public, **252 801** actions représentant **6,00%** du capital social de la société feront l'objet d'un Placement Privé réalisé par Mena Capital Partners, intermédiaire en Bourse. Ce Placement Privé sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'OPF et le Placement Global.

Les donneurs d’ordre dans le cadre du Placement Privé n’auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l’OPF et dans le cadre du Placement Global et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Privé pourraient être affectés au Placement Global.

Les donneurs d’ordre dans le cadre de ce placement s’engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l’issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché des blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

3- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **20 Février 2017** au **06 Mars 2017** inclus.
La réception des ordres d’achat dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **20 Février 2017**.
Etant entendu qu’à l’égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **06/03/2017** inclus.

4- Date de jouissance des actions

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2016**.

5- Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les ordres d’achat des actions de la Société Atelier du Meuble Intérieurs exprimés dans le cadre de la présente Offre, et ce à l'exception de la catégorie B.
L'intermédiaire en Bourse, Mena Capital Partners, est seul habilité à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions la société Atelier du Meuble Intérieurs exprimés dans le cadre de la catégorie B de l’OPF, du Placement Global et du Placement Privé.

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AVIS D’OUVERTURE DE L’OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE «ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS» -SUITE

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'opération proposée porte sur une offre de **1 521 023** actions à céder, soit **36,1%** du capital social après la réalisation de l'opération, telle que décidée par le Conseil d'Administration du **05/09/2016**.

L'introduction en Bourse se fera au moyen de :

- Une Offre à Prix Ferme ;
- Un Placement Global ;
- Un Placement Privé.

Comme suit :

	Répartition de l'offre	Nombre d'actions offertes	Montant en dinars	% du capital après opération
Offre à prix Ferme	20,00%	304 205	1 581 866	7,22%
Placement Global	63,38%	964 017	5 012 888	22,88%
Placement Privé	16,62%	252 801	1 314 565	6,00%
Total	100,00%	1 521 023	7 909 320	36,10%

6.1 Offre à Prix Ferme

Les actions offertes dans le cadre de cette opération seront réparties en deux (2) catégories :

Catégorie	Nombre d'actions	Montant en dinars	Répartition en % du capital social après l'opération	Répartition en % de l'offre
Catégorie A: Institutionnels tunisiens et/ou étrangers et personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 21 066 actions pour les non institutionnels et 210 668 actions pour les institutionnels	285 686	1 485 567	6,78%	18,78%
Catégorie B: Personnel du groupe Intérieurs	18 519	96 299	0,44%	1,22%
Total	304 205	1 581 866	7,22%	20,00%

Le mode de satisfaction des demandes d'achat se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie A: Les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue.

Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse **5%** du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et **0,5%** du capital de l'opération pour les non institutionnels.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par la catégorie **B**, le reliquat sera affecté à la catégorie **A**.

Les OPCVM donneurs d'ordres parmi cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de **10%** de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à donner des ordres d'achat dans la catégorie B réservée au personnel ne peuvent pas donner d'autres ordres d'achat dans l'autre catégorie de l'OPF et inversement, et que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans le cadre de l'une de ces catégories ne peuvent pas donner des ordres d'achat dans le cadre du Placement Global et du Placement privé et inversement.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour le personnel, désirant participer à l'OPF, doit présenter une attestation de travail délivrée par la société,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR,
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

En tout état de cause, la quantité demandée par ordre d'achat doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne peuvent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat. Tout non-respect de cette condition entraine la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achats reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre l'ordre d'achat qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (**3**) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre d'ordres d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier, par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples reproduits chez un même intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes d'acquisition émanant de leurs clients.

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AVIS D’OUVERTURE DE L’OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE «ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS» -SUITE

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Dans le cadre de l’Offre à prix Ferme, en cas d’excédent de titres offerts non demandés, le reliquat sera affecté au Placement Global.

6.2 Placement Global

Dans le cadre du Placement Global, **964 017** actions représentant **76,01%** de l'Offre au Public et **22,88%** du capital de la société seront offertes à des investisseurs institutionnels désirant acquérir pour un montant minimum de **250 000 DT**.
L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à **210 668** actions (soit au plus **5%** du capital).
En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat.

Toute violation de cette condition entraine la nullité de l'ordre d'achat.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n’auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l’Offre à Prix Ferme et du Placement Privé et inversement.
Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés à la catégorie A de l'OPF.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'OPF.

Les donneurs d’ordre dans le cadre de ce placement s’engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l’issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché des blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus.

6.3 Placement Privé

Au cours de la période de l'Offre au Public, **252 801** actions représentant **6,00%** du capital social de la société feront l'objet d'un Placement Privé réalisé par Mena Capital Partners, intermédiaire en Bourse. Les actions seront offertes à des investisseurs désirant acquérir pour un montant minimum de **250 000 DT**. Ce Placement Privé sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'OPF et le Placement Global.

Les donneurs d’ordre dans le cadre du Placement Privé n’auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l’OPF et dans le cadre du Placement Global et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Privé pourrait être affectés au Placement Global.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les **6** mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les **6** mois suivants, **50%** des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché des blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus.

7- Transmission des ordres et centralisation

7.1Offre à Prix Ferme

Les intermédiaires en Bourse établissent les états des ordres d'achat reçus de leurs clients dans le cadre de **la catégorie A** de l'Offre à Prix Ferme, selon le modèle établi par la bourse.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT, sous pli fermé, l'état des ordres d'achat et les supports informatiques correspondants (CD) au plus tard **le mercredi 08 mars 2017 à 17h00**.

La centralisation des demandes de souscription transmises par les intermédiaires en bourse est effectuée par le bureau d'ordre de la Bourse sis au : Jardins du Lac, 1053 Les Berges du Lac II. Un récépissé horodaté est remis à l'Intermédiaire déposant. **Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la Bourse, en particulier les envois par fax.**
Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Pour la catégorie B, l'état des ordres d'achat sera transmis par MCP, intermédiaire en Bourse, à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

7.2 Placement Global

A l'issue de l'opération de Placement, Mena Capital Partners, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.
Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Mena Capital Partners, intermédiaire en Bourse et comportant son cachet.

7.3 Placement Privé

A l'issue de l'opération de Placement, Mena Capital Partners, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT.
Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Mena Capital Partners, intermédiaire en Bourse et comportant son cachet.

8- Ouverture des plis et dépouillement

8.1 Offre à Prix Ferme

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués, **le jeudi 09 mars 2017**, sous plis fermés par la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de « MCP » intermédiaire en Bourse introducteur et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La Bourse procèdera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

8.2 Placement Global

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procèdera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'OPF et du Placement Privé) et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

8.3 Placement privé

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Privé sera communiqué sous pli fermé par la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procèdera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'OPF et du Placement Global) et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AVIS D’OUVERTURE DE L’OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE «ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS» -SUITE

9- Déclaration des résultats

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre aussi bien du Placement Global que du Placement Privé, le résultat de l'Offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre et, en cas de suite positive (**diffusion d'au moins 30% du capital**), l'avis précisera par intermédiaire, le nombre d'actions attribué, les ordres retenus et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

10- Règlement des espèces et livraison des titres

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable (**diffusion d'au moins 30% du capital**), la BVMT communiquera à chaque intermédiaire, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à Tunisie Clearing les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (**03**) jours ouvrables après la date de résultat de l'offre, via la compensation Tunisie Clearing.

Tunisie Clearing a attribué en date du **19/01/2017** aux actions de la Société Atelier du Meuble intérieurs le code **ISIN TN0007740012**.

Le registre des actionnaires sera tenu par Mena Capital Partners, intermédiaire en Bourse.

11- COTATION DES TITRES

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié au bulletin officiel de la BVMT.

12- TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGE

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

13- CONTRAT DE LIQUIDITE

Les actionnaires actuels de la Société Atelier du Meuble Intérieurs se sont engagés à consacrer **500 000** dinars et **92 593** actions pour alimenter un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de la société Atelier du Meuble Intérieurs. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en Bourse Mena Capital Partners.

14- REGULATION DU COURS BOURSIER

Les actionnaires de la Société Atelier du Meuble Intérieurs se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à Mena Capital Partners, intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d’Offre à Prix Ferme –OPF– et d’admission au marché Principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 17-0960 en date du 30 Janvier 2017, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Atelier du Meuble Intérieurs, 62, Avenue de Carthage 1000 - Tunis, de Mena Capital Partners -Intermédiaire en Bourse- chargé de l’opération, sis au 5 bis, rue du Lac de Tibériade – Les Berges du Lac, 1053 Tunis ainsi que sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn et de la Bourse : www.bvmt.com.tn

CALENDRIER DE L’OFFRE A PRIX FERME SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE « ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS »

Phase		Date
Ouverture des souscriptions à l’Offre		Lundi 20 février 2017
Clôture des souscriptions à l’Offre		Lundi 06 mars 2017
Date limite de remise des plis et des supports magnétiques à la Bourse		Au plus tard : Mercredi 08 mars 2017 à 17h00
Ouverture des plis par la commission de dépouillement		Jeudi 09 mars 2017
Déclaration du résultat de l’Offre et publication de l’avis de résultat		Mardi 14 mars 2017
Dénouement de l’offre à travers Tunisie Clearing		Vendredi 17 mars 2017

SUSPENSION DE LA COTATION DU TITRE SOCIETE IMMOBILIERE TUNISO-SEOUDIENNE- SITS

A la demande du Conseil du Marché Financier, la cotation du titre «SITS» est suspendue à partir du jeudi 19 janvier 2017.